

Domaine Santé

Plan d'études cadre

Modules complémentaires santé

HES-SO, les 5 et 6 mai 2011

Plan d'études cadre Modules complémentaires santé

1. Finalité des modules complémentaires

Pour être admis-es en formation bachelor, les candidat-e-s ne disposant pas d'une maturité professionnelle santé-social avec un CFC du domaine de la Santé (selon liste) doivent, selon leur titre, réaliser l'une des options suivantes :

- Obtenir une maturité spécialisée santé, pour les porteur-euse-s d'un titre d'une école de culture générale.
- Réaliser des modules complémentaires équivalents à une année d'expérience du monde du travail pour les titulaires d'une maturité académique ou d'une autre maturité (maturité professionnelle autre que santé-social, maturité spécialisée autre que santé, titre étranger jugé équivalent, ...).

La finalité des modules complémentaires est de permettre aux candidat-e-s d'entrer en formation bachelor en ayant acquis des connaissances de base dans le domaine de la Santé et une expérience du monde du travail en général et dans le domaine socio-sanitaire en particulier, auprès de personnes ayant des besoins de santé, par :

- l'acquisition de connaissances de base théoriques, méthodologiques et techniques ;
- la réalisation de pratiques de travail auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- l'expérimentation du travail en équipe et de l'organisation du travail, dans des institutions et organisations socio-sanitaires ou d'autres institutions ;
- le développement de la connaissance de soi à travers l'expérience et l'analyse des situations et des relations humaines rencontrées.

Les modules complémentaires doivent en outre permettre au/à la candidat-e de confirmer son choix d'orientation dans le domaine de la Santé d'une part, et dans l'une des professions du domaine d'autre part.

2. Admission dans les modules complémentaires

Conformément aux Directives d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO, la réalisation des modules complémentaires équivalents à une année d'expérience du monde du travail est obligatoire pour les titulaires d'un titre non spécifique au domaine de la Santé.

2.1. Conditions d'accès aux modules complémentaires

Conformément à la décision du Comité stratégique HES-S2 du 03.02.2011, les modalités d'accès aux modules complémentaires dépendent de la filière bachelor initialement visée par le/la candidat-e.

- Voie d'accès filières non régulées : Les candidat-e-s visant une filière bachelor non régulée (Soins infirmiers, Technique en radiologie médicale) sont admis-es aux modules complémentaires si ils/elles remplissent les conditions de titre non spécifique permettant l'accès au Bachelor.
- Voie d'accès filière régulée : Les candidat-e-s visant une filière bachelor régulée (Ergothérapie, Nutrition et diététique, Physiothérapie, Sage-femme) sont admis-es aux modules complémentaires si ils/elles remplissent les conditions de titre non spécifique permettant l'accès au Bachelor et si ils/elles réussissent la procédure de préadmission.

2.2. Procédure de préadmission

Les modalités de préadmission sont définies dans chaque canton. Les épreuves sont identiques pour tous/toutes les candidat-e-s d'un même canton.

Le nombre de candidat-e-s admis-es dans les modules complémentaires et soumis-es à la préadmission est déterminé par chaque canton, mais de manière concertée au niveau romand afin d'admettre en principe au maximum une fois et demie le quota déterminé pour chaque filière bachelor régulée.

3. Organisation des modules complémentaires

3.1. Organisation générale des modules complémentaires

La formation dans les modules complémentaires s'étend sur 32 semaines et s'organise de la manière suivante :

- Cours permettant aux candidat-e-s l'acquisition de prérequis théoriques et de compétences pratiques permettant de compenser la durée limitée du stage : 14 semaines.
- Approche du monde du travail : 14 semaines dont :
 - stage dans des organisations et institutions socio-sanitaires : 8 semaines
 - stage dans le monde du travail au sens large : 6 semaines
- Projet personnel permettant aux candidat-e-s de se positionner par rapport à leur formation future : 4 semaines.

3.2. Calendrier académique

Le calendrier des modules complémentaires est défini par chaque école.

4. Activités, objectifs, contenus théoriques, habiletés et attitudes

Afin de définir les contenus de formation permettant d'atteindre les finalités des modules complémentaires, les activités permettant d'atteindre le niveau de prérequis nécessaire au développement des rôles professionnels futurs ont été identifiés. Elles ont été regroupées autour de quatre champs d'activités :

- Activités de stagiaire pré-HES
- Activités de communication
- Activités de collaboration
- Activités d'apprenant-e

Ces champs d'activités ont été déclinés en objectifs de formation puis en contenus, en distinguant :

- Les contenus théoriques à enseigner.
- Les habiletés et attitudes à développer tant dans des cours pratiques (ateliers, laboratoires, pratiques simulées, ...) que dans les activités réalisées en stage.

a) Activités de stagiaire pré-HES

En tant que stagiaire pré-HES, les candidat-e-s effectuent leurs activités sur la base de connaissances fondamentales nécessaires aux professions de la santé et organisent leur travail de manière responsable et adaptée à l'institution dans laquelle ils/elles effectuent leur stage. Ces activités permettent de sensibiliser les candidat-e-s aux exigences attendues au terme du Bachelor, liées au rôle d'expert-e dans le domaine de la Santé et de manager.

Objectifs généraux de formation	Contenus théoriques	Habilités et attitudes visées (ateliers, laboratoires, ..., stages)
<p>Utiliser des connaissances fondamentales dans le domaine des sciences biomédicales, de la santé et des sciences humaines afin de comprendre les situations rencontrées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bases d'anatomie descriptive et de physiologie humaines (illustré par quelques syndromes/symptômes et l'imagerie médicale). - Introduction au fonctionnement de l'individu au niveau personnel, des groupes d'appartenances, des organisations et de la société (psychologie, sociologie, culture). - Définitions et concepts de santé et de maladie, déterminants de la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et prise en charge de personnes ayant des besoins de santé. - Appréciation de situations contextualisées (patient-e, processus, famille/proches, maladie, handicap, etc.) sur la base des connaissances théoriques.
<p>Observer des situations et reconnaître des changements afin de pouvoir en informer les personnes compétentes et agir à l'aide de ses connaissances.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bases théoriques pour l'évaluation clinique de base : définition, normes (TA, respiration, FC, température, état nutritionnel). 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise des paramètres vitaux (pouls, TA, fréquence respiratoire). - Pratique des 1^{ers} secours. - Dépistage du risque nutritionnel (mesure du poids, de la taille, BMI, questions sur la perte de poids dans les 3-6 derniers mois, questions sur la diminution de la consommation alimentaire, calcul de l'âge).
<p>Accompagner des usager-ère-s dans les activités de la vie quotidienne afin de leur assurer confort et sécurité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Principes de manutention de patient-e-s. - Soins de base (mouvement, alimentation, élimination, hygiène, confort, ...). - Introduction aux concepts d'autonomie, de dépendance et de besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide dans les AVQ (marche, transfert, repas, toilette, habillage, activités de loisirs, ...). - Utilisation des moyens auxiliaires pour les AVQ (cannes, cigogne, chaise-percée). - Attitude centrée sur le/la patient-e.
<p>Respecter les règles applicables dans l'institution de stage afin de garantir la sécurité et le respect de la personne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bases d'hygiène hospitalière, prévention et contrôle de l'infection. - Bases de radioprotection (rayonnement ionisant, ondes magnétiques et mécaniques) et aspects légaux. - Bases juridiques (droits du/de la patient-e, secret professionnel). - Bases d'organisation interne d'une institution (organigramme, départements, voies hiérarchiques et fonctionnelles, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Application des principes d'hygiène en vigueur (mains, tenue, ...). - Respect du secret professionnel et de la protection des données. - Connaître et respecter les règles et les procédures institutionnelles (radioprotection, urgence, feu, sécurité...). - Appliquer les principes liés aux droits du/de la patient-e.

b) Activités de communication avec les usager-ère-s

En tant que communicateur-trice-s avec des usager-ère-s et leurs proches, les candidat-e-s sont sensibilisé-e-s aux différents modes de communication et s'exercent à entrer en relation avec des personnes en tenant compte de leurs spécificités. Ces activités permettent d'initier les candidat-e-s au rôle de communicateur-trice avec des personnes en santé ou non, dans les contextes particuliers inhérents aux professions de la santé.

Objectifs généraux de formation	Contenus théoriques	Habilités et attitudes visées (ateliers, laboratoires,..., stages)
Communiquer de manière claire et adaptée tout en respectant les principes éthiques afin d'assurer une relation adéquate avec l'usager-ère et les proches.	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction au concept de communication. - Les facteurs influençant la communication (culture, âge, déficiences, ...). - Relation professionnelle dans la santé (comportements et attitudes empathiques, écoute active, non jugement, éthique et déontologie professionnelle). 	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation de différents types et modes de communication avec les usager-ère-s. - Transmission de consignes. - Etablissement de relations professionnelles avec l'usager-ère et ses proches.

c) Activités de collaboration dans une équipe

En tant que collaborateur-trice-s à part entière dans une équipe, les candidat-e-s identifient les rôles et fonctions de chacun-e, les leurs y compris, et s'engagent dans le travail en équipe. Ces activités permettent de sensibiliser les candidat-e-s au rôle de collaborateur-trice qu'ils/elles auront à développer au niveau bachelor.

Objectifs généraux de formation	Contenus théoriques	Habilités et attitudes visées (ateliers, laboratoires,..., stages)
Identifier les missions et les acteur-trice-s des milieux sanitaires et sociaux ainsi que les prestations qu'ils/elles fournissent afin d'identifier les caractéristiques des équipes professionnelles et pluriprofessionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de différents types d'institutions socio-sanitaires et leurs missions institutionnelles (soins aigus, courts et longs séjours, réadaptation, soins à domicile, urgences). - Constitution d'une équipe de soin en fonction du contexte, professions, rôles et fonction des membres de l'équipe. - Présentation des différentes professions de la santé HES et de leurs spécificités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier sa place de préstagiaire HES au sein de l'équipe et de l'institution. - Se projeter en tant que futur-e professionnel-le de la santé HES. - Echanger avec différent-e-s professionnel-le-s afin de construire son projet de formation.
Comprendre et respecter les principes de l'organisation du travail et travailler en équipe afin d'adapter sa propre organisation au cadre institutionnel.	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en équipe : Définition de collaboration, coopération, délégation, interprofessionnalité. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'impliquer dans des activités de travail en groupe. - Participer aux activités d'une équipe interdisciplinaire. - Découvrir différentes organisations (urgences, service hospitalier, hébergement, service ambulatoire, etc.).

Documenter ses activités selon les normes en vigueur dans l'institution afin de communiquer et collaborer au sein de l'équipe.	- Modalités de transmission dans une institution de soin (dossier patient-e, dossier informatisé, colloques, ...).	- Transmettre des informations oralement et par écrit. - Transmettre et documenter les informations recueillies aux personnes compétentes. - Utilisation des moyens de documentation et de transmission.
--	--	--

d) Activités d'apprenant-e

En tant qu'apprenant-e, les candidat-e-s développent leurs propres stratégies d'apprentissage et de gestion de leur formation, ainsi que leur capacité à mener une réflexion approfondie et référencée sur des questions issues des expériences réalisées. Ces activités permettent d'une part de préparer les candidat-e-s aux exigences des formations bachelor, notamment en terme d'autonomie d'apprentissage, et d'autre part d'acquérir quelques outils permettant la prise de distance sur soi.

Objectifs généraux de formation	Contenus théoriques	Habilités et attitudes visées (ateliers, laboratoires, ..., stages)
Utiliser des outils d'apprentissage variés afin de développer ses propres stratégies nécessaires à un apprentissage autonome.	- Outils méthodologiques (recueil et traitement de l'information, fiches de lecture, recherche documentaire, utilisation d'internet). - Introduction aux différents styles et stratégies d'apprentissages et les facteurs influençants (positif, négatif).	- Autonomie dans l'apprentissage. - Auto-analyse, réflexivité. - Savoir structurer un texte, rédiger des résumés, faire une synthèse, prendre des notes, présenter des résultats, etc.
Comprendre l'influence de différents facteurs sur la santé afin de favoriser le maintien de sa propre santé.	- Santé des candidat-e-s et prévention des risques.	- Gestion de sa propre santé durant la formation.

5. Principes d'organisations spécifiques

5.1. Cours école : 14 semaines

Organisation

Sur la base du tableau précédent, les enseignements réalisés dans les écoles ont été quantifiés. Leur déclinaison en programme est de la compétence des écoles qui assureront la formation.

	% de formation	Nombre de jours de formation dans les 14 semaines	
		Cours théoriques : 4 semaines	Habilités et attitudes visées : 10 semaines
Activités de stagiaire pré-HES	60%	12 jours	30 jours
Activités de communication avec les usager-ère-s	15%	3 jours	7.5 jours
Activités de collaboration dans une équipe	10%	2 jours	5 jours
Activités d'apprenant-e	15%	3 jours	7.5 jours

Validation

Chacun des 4 champs d'activités doit être évalué. Les modalités d'évaluation sont déterminées dans les programmes d'école.

5.2. Le stage dans le monde du travail au sens large

Objectif

Le stage dans le monde du travail au sens large correspond à une expérience professionnelle. Il doit permettre au/à la candidat-e de :

- S'engager concrètement dans une démarche de recherche d'emploi ou de stage.
- Découvrir les réalités de la vie professionnelle au quotidien.
- Evaluer ses forces et ses faiblesses dans des situations de travail.

Organisation

Cette expérience peut revêtir toute forme et toute nature. Sa durée est de 6 semaines, soit environ 240 heures d'activité attestées. En principe, les 6 semaines sont consécutives ou réalisées en 2 fois. Les démarches nécessaires pour trouver un emploi ou un stage relèvent de la responsabilité du/de la candidat-e.

Validation

La validation est réalisée sur la base d'une attestation et/ou certificat de travail de l'employeur-euse. Les attestations et/ou certificats de travail des employeur-euse-s portent sur la durée, la nature du travail et le taux d'activité.

La durée et le taux d'activité font foi pour la validation.

Des expériences professionnelles antérieures peuvent être reconnues lorsqu'elles ont été réalisées dans les deux ans qui précèdent l'admission en modules complémentaires.

5.3. Le stage dans des organisations et institutions socio-sanitaires

Objectifs généraux du stage

Le stage dans une organisation ou institution socio-sanitaire doit permettre au/à la candidat-e de développer des compétences de base lui permettant de s'intégrer dans un milieu de santé et confirmer son choix d'orientation professionnelle, à savoir :

- découvrir le milieu de la santé et des populations ayant des besoins de santé ;
- réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- découvrir différentes professions du domaine de la Santé et différents milieux de soins ;
- évaluer ses aptitudes à exercer une activité au sein d'une équipe de soins ;
- affirmer sa motivation dans la poursuite d'études au niveau HES, dans le domaine de la Santé au sens large, et plus particulièrement dans une profession HES du domaine.

Le stage contribue également à l'évaluation des aptitudes personnelles du/de la candidat-e, requises pour l'entrée en Bachelor dans le domaine de la Santé.

Par organisation ou institution socio-sanitaire, il faut entendre toute organisation ou institution où le/la candidat-e exerce une activité en relation directe et suivie avec des personnes ayant des besoins de santé.

Organisation

La durée du stage est de 8 semaines au total.

Les places de stage sont mises à disposition des candidat-e-s par les écoles. Les modalités d'attribution des places font l'objet d'une procédure déterminée par l'école.

L'encadrement du/de la candidat-e est assuré par un-e professionnel-le de la santé au bénéfice d'un diplôme HES (ou titre reconnu équivalent) désigné-e par l'institution.

Validation

L'évaluation du stage est effectuée par le/la professionnel-le de santé responsable de l'encadrement du/de la candidat-e sur la base d'un document d'évaluation fourni par l'école. Ce document identifie explicitement les critères liés à l'évaluation des aptitudes personnelles. Ces derniers sont conformes à la disposition d'application.

La validation du stage est réalisée sur la base de l'évaluation du stage effectué par le/la professionnel-le de santé responsable de l'encadrement du/de la candidat-e.

L'échec à la validation du stage peut être rattrapé une seule fois par le suivi et la réussite d'un nouveau stage de 4 semaines dans l'année en cours.

6. Projet personnel

Objectif

Le projet personnel a pour objectif de permettre au/à la candidat-e de :

- s'informer afin d'affiner son choix professionnel ;
- faire preuve d'une attitude active et autonome face à son orientation future ;
- se positionner dans son choix (ce que je sais, ce que je sais faire, ce que je suis, ce que je veux être) ;
- évaluer ses aptitudes personnelles et adapter son parcours de formation ;
- exercer son aptitude à chercher, évaluer, exploiter et structurer de l'information ;
- exercer son aptitude à présenter par écrit et oralement les résultats de sa démarche.

Réalisation

- Travail écrit
- Présentation orale

Validation

Les critères d'évaluation du travail écrit sont précisés dans un document fourni par l'école.

Les critères d'évaluation de la présentation orale identifient explicitement ceux qui sont liés à l'évaluation des aptitudes personnelles. Ces derniers sont conformes à la disposition d'application.

7. Conditions de réussite des modules complémentaires

Les modules complémentaires sont réussis aux conditions cumulatives suivantes :

- Avoir validé tous les cours.
- Avoir validé le stage.
- Avoir validé son projet personnel.
- Fournir les documents requis pour la validation du stage dans le monde du travail au sens large.

Une attestation de réussite des modules complémentaires est remise au/à la candidat-e. Elle précise aussi si le/la candidat-e a été soumis-e à la préadmission. Elle fait partie intégrante du dossier d'admission en Bachelor.

8. Echec aux modules complémentaires

Le/la candidat-e qui échoue aux modules complémentaires peut les suivre à nouveau une seule fois. Les modalités de la répétition sont définies par l'école.

Un nouvel échec aux modules complémentaires conduit à une exclusion définitive de la formation.

9. Evaluation des aptitudes personnelles

Conformément à l'art. 12 des Directives d'admission en Bachelor dans le domaine de la Santé HES-SO, les candidat-e-s soumis-es aux modules complémentaires doivent démontrer des aptitudes personnelles leur permettant d'exercer ultérieurement la profession à laquelle la formation prépare. Les critères d'appréciation sont identiques pour tous/toutes les candidat-e-s du domaine de la Santé. Les modalités d'appréciation de ces aptitudes font l'objet de dispositions d'application particulières. Elles font partie de la procédure d'admission.

L'appréciation des aptitudes personnelles s'appuie sur :

- L'évaluation des aptitudes personnelles en stage réalisée par le/la professionnel-le ayant encadré le/la candidat-e.
- La présentation orale du projet personnel du/de la candidat-e.

Le/la candidat-e dont l'appréciation des aptitudes personnelles est positive sur ces deux points reçoit une attestation d'aptitude qui fait partie intégrante du dossier d'admission en Bachelor.

10. Recommandations générales pour la mise en application du PEC modules complémentaires santé

Les cours sont, en principe, donnés par des enseignant-e-s des HES, des représentant-e-s et des expert-e-s de toutes les professions de la santé auxquels conduisent les modules complémentaires.

Dans la mesure du possible, les candidat-e-s rencontrent, lors des stages, des professionnel-le-s de toutes les professions de la santé auxquelles conduisent les modules complémentaires, mais au moins des professionnel-le-s en lien avec leur projet personnel.

11. Choix de la filière bachelor

Le/la candidat-e qui réussit les modules complémentaires peut choisir la filière bachelor dans laquelle il/elle souhaite poursuivre sa formation aux conditions suivantes :

- Le/la candidat-e qui a passé la préadmission pour l'accès aux modules complémentaires peut :
 - Se présenter à la procédure de régulation organisée par la filière bachelor visée.
 - Choisir une autre filière (Soins infirmiers ou Technique en radiologie médicale) et accéder au bachelor .
- Le/la candidat-e qui a bénéficié d'un accès direct aux modules complémentaires peut :
 - Accéder directement à une filière bachelor non régulée (Soins infirmiers ou Technique en radiologie médicale).
 - Choisir une filière régulée. Dans ce cas, il/elle doit passer les épreuves de préadmission l'année suivante, puis si il/elle est retenu-e, passer la procédure de régulation de la filière régulée visée.

Ce document a été validé par le Conseil de domaine Santé lors de sa séance du 25 février 2011 et a été reconnu par le Comité directeur lors de sa séance des 5 et 6 mai 2011.